Image not found or type unknown

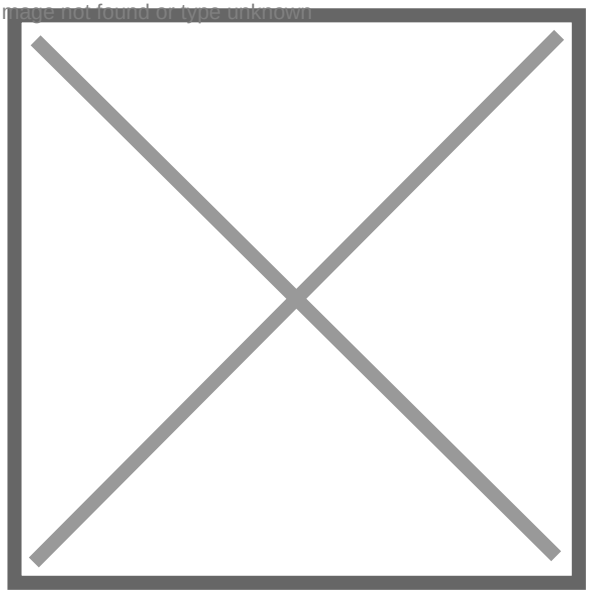

Delais résiliation de bail

Par **ouaichlili_old**, le **18/09/2007** à **20:24**

Bonsoir,
Je souhaite résilier mon bail de location pour cause de mutation. Je sais que pour cette raison le délais peut être réduit à un mois. Cependant, je ne sais si le préavis démarre dès l'envoi du préavis ou s'il faut que j'attende la fin du mois en cours...
Merci par avance pour vos réponses...

Lisa

Par **ly31**, le **19/09/2007** à **19:29**

Bonsoir,

Effectivement pour une mutation, la réduction de préavis de votre bail d'habitation est ramenée à 1 mois, et votre préavis peut être donné à n'importe quel jour de la semaine

Vous devez envoyer un courrier "A.R." à votre propriétaire (agence, ou HLM ...),
la date de préavis commence a courir, le jour de la signature de l'accusé de réception de votre courrier

Je reste à votre disposition

ly31

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés